

# De l'infanticide en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle Les rapports à la « sociologie » de Montesquieu

Christian Talin

Volume 22, numéro 1, printemps 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027310ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027310ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Talin, C. (1995). De l'infanticide en Chine au XVIII<sup>e</sup> siècle : les rapports à la « sociologie » de Montesquieu. *Philosophiques*, 22(1), 79–93.  
<https://doi.org/10.7202/027310ar>

Résumé de l'article

Les Lettres édifiantes et curieuses, Mémoires de la Chine abordent de nombreux sujets de la vie sociale parmi lesquels l'infanticide, toléré en Chine encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, jugé comme un crime par les Occidentaux. Par-delà les jugements moralisateurs, les missionnaires jésuites expliquent cette tradition par la situation économique. La « sociologie » de Montesquieu découvre, en deçà de cette raison, une série de rapports causaux entre les moeurs et la géographie. L'exposition des enfants par leurs parents s'inscrit dans cette relation dans laquelle l'économie peut être envisagée comme une cause seconde.

## DE L'INFANTICIDE EN CHINE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les rapports à la « sociologie » de Montesquieu

par

**Christian Talin**

*RÉSUMÉ : Les Lettres édifiantes et curieuses, Mémoires de la Chine abordent de nombreux sujets de la vie sociale parmi lesquels l'infanticide, toléré en Chine encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, jugé comme un crime par les Occidentaux. Par-delà les jugements moralisateurs, les missionnaires jésuites expliquent cette tradition par la situation économique.*

*La « sociologie » de Montesquieu découvre, en deçà de cette raison, une série de rapports causaux entre les mœurs et la géographie. L'exposition des enfants par leurs parents s'inscrit dans cette relation dans laquelle l'économie peut être envisagée comme une cause seconde.*

*ABSTRACT : The Lettres édifiantes et curieuses, Mémoires de la Chine deal with a number of features of social life among which infanticide which was still tolerated in China in the XVIII<sup>th</sup> century, while it was considered as a crime in the West. Beyond moral judgements, Jesuit missionaries ascribe this tradition to the economic situation.*

*Montesquieu's « sociology » discovers, beneath this reason, a series of causal links between mores and geography. The exposure of children by their parents comes within the scope of this relation in which economy can be seen as a second cause.*

Au Siècle des lumières, une ample « littérature » épistolaire des missions de la Compagnie de Jésus fait découvrir à l'Europe éclairée les mœurs, les lois, la politique, la langue, l'artisanat, les sciences, la religion... de la Chine impériale. Rappelons qu'entre le Siam et la Chine, s'étendent le Tonquin (*Bac Ky*,

« pays du Nord ») et la Cochinchine (*Nam Ky*, « pays du Sud »)<sup>1</sup>, et que ces royaumes firent longtemps partie du grand empire de la Chine.

Cette partie de la correspondance des missionnaires jésuites nous entretient de tous les aspects de la vie dans ces trois pays qui représentent, pour ces voyageurs spirituels d'outre-mer, une « terre de promesse »<sup>2</sup>.

La préface aux *Mémoires de la Chine* des *Lettres édifiantes et curieuses* s'ouvre sur ces lignes :

Ces Mémoires sur le Tunquin, la Cochinchine et la Chine, ont de quoi intéresser et instruire ceux qui daigneront les lire. Ce ne sont plus des Sauvages ou des Nations dans une déplorable servitude, dont nous allons offrir le tableau à nos Lecteurs. Ce sont des Peuples depuis longtemps réunis en société, et jouissant des avantages d'une Législation sage et d'un Gouvernement occupé à maintenir l'ordre et la police<sup>3</sup>.

Le double qualificatif du titre du recueil des *Lettres* invite au choix. Nous nous intéresserons, en l'occurrence, à une « curiosité » tragique de la société chinoise : l'exposition des enfants abandonnés par leurs géniteurs aux bêtes sauvages ou errantes, ou encore au froid et à la faim dans la rue.

Effectivement, de très nombreux enfants, continue le préfacier, sont « en danger de mort, ils sont souvent blessés et presque dévorés par les bêtes qui les trouvent exposés; mais il est malheureusement vrai qu'on n'en expose que trop; il l'est aussi qu'on ne recherche pas les auteurs de ces infanticides; il l'est encore que le Gouvernement, par de très-beaux Établissements, a cherché à remédier à cette affreuse barbarie, en adoptant en quelque sorte les enfans rejetés et abandonnés par les auteurs de leurs jours »<sup>4</sup>.

Nul besoin de préciser que tout enfant abandonné est rapidement condamné à mourir, même si d'aventure il fuit la ville pour tenter, seul ou en

1. Si nous adjoignons l'Annam (*Trung Ky*, « pays du Centre »), nous reconnaissons les frontières actuelles du Vietnam. Le père du Tartre précise à son correspondant : « Ce Royaume [la Cochinchine] a le *Tunquin* au Nord, et les royaumes *Camboyes* et de *Siam* à l'Occident. » Cf. *Lettres édifiantes et curieuses écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus*<sup>a</sup>, *Mémoires de la Chine* (tomes XVI à XXIV, Toulouse, 1810-1811), tome XVII, nouvelle édition, Toulouse, Éditions Noël-Étienne Sens & Auguste Gaude, 1810, note 1, p. 23.  
a. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*. La réédition toulousaine a très légèrement modifié le titre original.
2. *Idem*, tome XVII, lettre du 17 décembre 1701 du père jésuite du Tartre, p. 6.
3. Préface aux *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Mémoires de la Chine*, *op. cit.* tome XVI, p. 5. (Les citations extraites de ce recueil en conserveront l'orthographe et la ponctuation originales.)
4. *Ibid.*, p. 21-22.

bande, de survivre dans la forêt. Au détour d'une lettre, à propos de la Chine giboyeuse, le révérend père Horta nous rapporte que la chasse est libre, mais dangereuse, à cause de la grande quantité de tigres, d'éléphants, de rhinocéros, et d'autres animaux carnassiers qui peuplent les forêts<sup>5</sup>. Mais le phénomène est essentiellement urbain, ainsi que nous le confirme, parmi tant d'autres, le père Bouvet, en 1706 :

[...] on expose tous les jours un nombre incroyable d'enfans dans cette grande Ville [Pékin (*Beijing*)], qu'on laisse mourir impitoyablement dans les rues, [...]<sup>6</sup>.

Dans ces passages, le mot enfant(s) demeure indifférencié. S'agit-il de garçons ou de filles, victimes de cette pratique familiale ? Nul n'ignore que la distinction sexuelle existait *de facto* – elle perdurera du reste jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Elle n'a d'ailleurs pas échappé aux missionnaires jésuites. L'un d'entre eux, le père de Prémare<sup>7</sup>, suggère la création d'hôpitaux dans cinq ou six villes des plus grandes provinces de l'Empire. Il note à ce sujet :

[...] pour élever ces enfans exposés qu'on aurait empêché de mourir, et d'être séparés de Dieu pour toujours. [...] ces hôpitaux seraient principalement composés de filles; ce sont elles que les parens exposent plus volontiers, quand ils craignent de se voir surchargés d'enfans; ils en ont encore moins de pitié que des garçons, parce qu'ils croient qu'ils auront plus de peine à s'en défaire et à les mettre en état de gagner leur vie.

L'auteur va au bout de son explication économique, en particulier sous l'angle du travail. En effet, les fils, supposés plus résistants que leurs sœurs, travaillent dur et plus longtemps aux champs. Les jeunes femmes s'occupent de leur foyer, procréent et ont le devoir d'éduquer les enfants, activités jugées non directement productives. À la campagne, les garçons seront des paysans qui aideront leur famille; à la ville, des ouvriers (manouvriers, commerçants et autres) qui assureront les ressources de la maisonnée. Bref, en milieu rural ou urbain, les enfants sont une réserve de main-d'œuvre pour les familles pauvres. La surnatalité offre ainsi des garanties de survie aux parents privés de toute protection, de toute assurance. Ajoutons que les garçons sont, virtuellement, de futurs soldats, défenseurs du pays (population, territoire et biens). S'il naît trop de filles – perçues comme une charge par les Chinois miséreux – il paraît logique, dans ce contexte, qu'elles soient bien plus nombreuses à être exposées que les garçons. Une remarque démographique de Charles de

5. *Lettres édifiantes et curieuses*, *op. cit.*, tome XVI, lettre du révérend père Horta, jésuite italien, à Madame la comtesse de... (1766), p. 233.

6. *Idem*, tome XVIII, lettre du père Bouvet (en l'année 1706), p. 64.

7. *Idem*, tome XVI, lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1700 du père de Prémare au père Charles le Gobien, p. 365.

Montesquieu explique cette disproportion de filles, en confirmant les propos des jésuites :

Suivant les calculs que l'on fait en divers endroits de l'Europe, il y naît plus de garçons que de filles : au contraire, les relations de l'Asie et de l'Afrique nous disent qu'il y naît beaucoup plus de filles que de garçons<sup>8</sup>.

Une note de l'auteur précise que ces « relations de l'Asie » sont dues à Kempfer<sup>9</sup>. Ce dernier rapporte que la population de Méaco, ville du Japon, compte 223 573 femmes pour 182 072 hommes.

La dynastie mandchoue a publié le Code des Qing intitulé *Da Qing Lüli*<sup>10</sup>. La Chine des Qing, étrangère au droit occidental, tolère ces pratiques qui scandalisent une conscience occidentale. Au regard d'un Européen – souvent chrétien – cet usage est criminel. C'est un forfait monstrueux qui mérite châtement. En Chine, l'exposition des enfants n'est pas tenue pour un délit, contrairement à ce qui se passe en France, à la même époque. Aucune poursuite pénale auprès de l'équivalent du « tribunal criminel » de l'Ancien Régime, ni par conséquent de peines (mort, galères ou emprisonnement) ne sont prévues par la loi chinoise. En un mot, cette pratique n'est pas criminalisée.

8. *De l'Esprit des lois* (édition posthume de 1757), livre XVI, chapitre IV : « De la polygamie, ses diverses circonstances », dans *Montesquieu, Œuvres complètes II*, édition établie et annotée par Roger Caillois, Paris, Éditions NRF-Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, p. 511.

9. Pierre Gascar, *Montesquieu*, Paris, Éditions Flammarion, collection « Grandes Biographies », 1989, p. 26-27. Notre choix bibliographique n'est pas arbitraire. Nous y apprenons, en effet, que Montesquieu, jeune homme, découvre par l'intermédiaire d'un étudiant chinois, Hoang-Ji, la civilisation de l'empire du Milieu, grâce aux lettres envoyées par les jésuites en mission en Chine depuis la Renaissance jusqu'en 1775, année de la suppression de l'Ordre en Chine. Plus tard, paraîtront les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, éditées à Paris entre 1717 et 1774 par le père jésuite Jean-Baptiste du Halde (1674-1743) auxquels certains chapitres de *L'Esprit des lois* (1<sup>ère</sup> édition Genève, 1748) font directement référence. Le père du Halde est également l'auteur de la *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise* (Paris, Le Mercier, 1735, 4 vol. in folio), ouvrage aux multiples traductions qui exerça une forte influence sur l'Europe des Lumières.

Pour asseoir son raisonnement Charles de Montesquieu en appelle quelquefois aux relations ou aux récits de voyages des missionnaires jésuites, mais plus souvent au *Nouveau Voyage autour du Monde* de William Dampier (publié en 1691) ainsi qu'au *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie des Indes*, etc. Si les sources divergent, les faits demeurent.

10. Tsien Tche-Hao, *Le Droit chinois*, Paris, Éditions Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », n° 1988, 1982, p. 20-22.

Les jésuites expliquent ce « crime » par la raison, hors du moralisme dogmatique et de l'aveuglement des passions :

On reproche aux Chinois l'infanticide ou l'usage d'exposer leurs enfans. Cette affreuse coutume est effectivement tolérée à la Chine; mais le Gouvernement a tâché de remédier à un si grand mal : il a établi des Hôpitaux où l'on reçoit ces malheureuses victimes de la pauvreté ou du libertinage de leurs parens. Tous les jours, à une heure marquée, des voitures parcourent les différens quartiers des grandes Villes pour y recueillir les enfans abandonnés. S'ils vivent encore, on les fait élever; s'ils sont morts, on leur donne la sépulture aux frais du Gouvernement. Le luxe et la pauvreté, fille du luxe, sont la véritable cause de ce désordre affreux : ce n'est que dans les grandes Villes qu'il s'est introduit. Dans les Campagnes, dans tous les endroits un peu éloignés des Capitales de Province on n'expose pas les enfans vivans; il est même rare qu'on expose les enfans morts, et cela n'arrive que lorsque les parens sont absolument hors d'état de leur procurer la sépulture<sup>11</sup>.

Certes, le préfacier allègue, mais sans complaisance, le vice stigmatisé dans la Bible. Ici « le luxe » et « le libertinage de leurs parens » sont à mettre en relation avec le péché; il est, selon l'auteur, une des causes de cet état. Ces enfans sont de « malheureuses victimes de la pauvreté »<sup>12</sup>, elle-même fille du luxe, non celui que définit Saint-Lambert dans l'*Encyclopédie*, ou Montesquieu lui-même<sup>13</sup>, mais le « luxe » synonyme de luxure, fidèle à son étymologie (au sens figuré, *luxuria* signifie débauche).

Tout en imputant ces mœurs à la faiblesse humaine, elle-même due au péché originel qui avilit les hommes, les jésuites reconnaissent, à égale force,

11. Extrait de la préface aux *Lettres édifiantes et curieuses... Mémoires de la Chine*, *op. cit.*, tome XVI, p. 20-21. — Remarque : pour la lexicologie le mot « luxe » signifie « débauche ». Cependant l'ambiguïté demeure puisque déjà « le XVII<sup>e</sup> siècle connaissait surtout le sens actuel de "somptuosité, faste" ». Cf. J. Dubois et R. Lagane, *Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Librairie classique Eugène Belin, 1960, p. 306.
12. L'article « Chine » de M. Masson de Morvilliers dans l'*Encyclopédie méthodique* (p. 427-435) confirme ici les propos des jésuites : « L'excessive population, & la difficulté de trouver toujours du travail, produit une multitude incroyable d'esclaves dans les deux sexes; c'est-à-dire, de personnes qui se vendent, en se réservant le droit de se racheter. Les familles aisées ont un grand nombre de ces domestiques volontairement vendus, quoiqu'il y en ait aussi qui se louent comme en Europe. Un père vend quelquefois son fils, sa femme, & se vend lui-même à vil prix. » (Cf. *Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières; par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes*, Géographie, tome I, 2<sup>e</sup> partie; Paris, chez Panckoucke, Libraire & Liège, chez Plomteux, Imprimeur des États, 1783, p. 432.)
13. *De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre VII, chapitre I : « Du luxe » et chapitre VI : « Du luxe à la Chine », p. 332-334 & p. 338-340.

une vérité économique : les parents ne peuvent procurer à leurs enfants la sépulture que la dignité humaine exigerait.

Nous ne ferons pas nôtre cette explication de l'abandon des enfants en Chine par le luxe corrupteur des mœurs et de la morale; en revanche, nous nous attacherons à l'autre terme de l'alternative, à savoir la mise en perspective économique de ce phénomène social. Après avoir dressé un tableau réaliste des conditions de vie en Chine impériale (voir note 14), le père de Prémare résume, même si ce n'est pas son dessein premier, la position de la Compagnie de Jésus sur le sujet :

On sait que l'extrême misère porte à de terribles excès. Quand on est à la Chine, et qu'on commence à voir les choses par soi-même, on n'est pas surpris que les mères tuent, ou exposent plusieurs de leurs enfans; que les parens vendent leurs filles pour peu de chose; que les gens soient intéressés, et qu'il y ait un grand nombre de voleurs. On s'étonne plutôt qu'il n'arrive pas quelque chose de plus funeste encore, et que dans les temps de disette, qui ne sont pas ici trop rares, des millions d'âmes se voient périr par la faim, sans avoir recours aux dernières violences, dont on lit des exemples dans nos histoires d'Europe<sup>14</sup>.

Le préfacier en arrive logiquement à cette conclusion présentée sous la forme d'une vérité générale, par ailleurs fort discutable, elle-même expression d'un préjugé de l'époque :

Sur cet article, comme sur beaucoup d'autres, l'avantage de l'Europe sur la Chine, vient de ce que l'Europe est chrétienne, que la charité est plus industrieuse et plus vigilante que l'humanité, et que dans un Gouvernement chrétien les précautions contre le mal sont et doivent être plus efficaces que dans celui qui ne se conduit que par une horreur naturelle et toute humaine du crime<sup>15</sup>.

---

14. *Mémoire de la Chine, op. cit.*, tome XVI, p. 358-359. La suite des propos du père de Prémare n'est pas sans intérêt. Elle prévient les objections, toujours d'actualité, entretenues par la force des préjugés à l'égard de la veulerie des autochtones, voire les propos de Montesquieu lui-même (*cf. De l'Esprit des lois*, livre XIV, en particulier la fin du chapitre II et chapitre VI, p. 477 & p. 480). N'y reconnaissons-nous pas l'état actuel d'une partie du tiers monde : « Au reste on ne peut pas reprocher aux pauvres de la Chine, comme à la plupart de ceux d'Europe, leur fainéantise, et qu'ils pourraient gagner leur vie, s'ils voulaient travailler. Le travail et la peine de ces malheureux est au-dessus de tout ce qu'on peut croire. Un Chinois passera les jours à remuer la terre à force de bras; souvent il sera dans l'eau jusqu'aux genoux, et le soir il est heureux de manger une petite écuellée de riz, et de boire l'eau insipide dans laquelle on l'a fait cuire. Voilà tout son ordinaire. Avec cela plusieurs s'accoutument à souffrir, et si vous en ôtiez les désirs, qui sont si naturels aux misérables, l'innocence de leurs mœurs répondrait assez à leur pauvreté, et à la grandeur de leur travail » (p. 359-360).

15. *Mémoire de la Chine, op. cit.*, tome XVI, p. 22 (C.Q.F.D.).

La philosophie interroge les faits. Apologétique et dogmatique, elle perd sa liberté, versant parfois dans le fanatisme. Antireligieuse militante, elle devient polémique, oublieuse de l'objectivité. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'article « Jésuite » de Denis Diderot dans l'*Encyclopédie*<sup>16</sup>. Et que dire des pamphlets et autres brûlots du baron d'Holbach ou du marquis de Sade ? Pour éviter ces extrêmes et le blâme de l'Occident, bref afin de comprendre l'abandon non répréhensible des enfants, nous suivons l'auteur de *L'Esprit des lois* au sein de sa théorie physique de la culture et de l'histoire.

Rappelons que le philosophe soumet l'effectivité aux interrogations de la raison. Son raisonnement sera d'autant plus adéquat à la réalité qu'il évitera les abstractions. La notion de *nature humaine*, entendue comme un invariant universel, étrangère aux degrés de latitude devient, du coup, une entité hypothétique. Confrontée à la « sociologie » de Montesquieu, elle apparaît comme un leurre méthodologique<sup>17</sup>.

Au siècle précédent, Bernard Varenius, auteur de la *Geographia generalis*, rejetait la géographie humaine vers l'histoire. Pour lui, la seule géographie ne pouvait être que générale. Elle comprend le versant scientifique de cette discipline : la géographie mathématique, la cartographie, la climatologie, l'hydrographie, la géodésie, la physique des continents, etc.

Charles de Montesquieu refuse l'exclusive de Varenius. Il lie géographie physique et géographie humaine, en termes plus modernes, il associe la géographie générale à la géographie régionale. Du coup, la synthèse élargit le

16. Cf. « Jésuite », dans *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres* (1751-1772) de Diderot et d'Alembert, tome III, Neufchâtel, Édition Samuel Faulche & Compagnie, Libraires & Imprimeurs, 1765. L'enseignement des jésuites suscite de virulentes critiques, cf. article « Collège » de d'Alembert dans l'*Encyclopédie* ou Lettre CXCIH d'Aaron Monceca à Isaac Onis, dans *Lettres juives* (1736-1737) du marquis d'Argens, etc. (Cf. *La Société française du XVIII<sup>e</sup> siècle dans Les Lettres Juives du marquis d'Argens*, anthologie présentée par Isabelle et Jean-Louis Viissière, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1990, p. 148-154.)

17. La notion de « nature humaine » est un référent majeur au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Hume à Sade en passant par Rousseau. Voltaire, par exemple, n'écrit-il pas à propos de l'Inde et de la Chine, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (Genève, 1756) : « En un mot, l'ancienne religion de l'Inde, et celle des lettrés à la Chine, sont les seules dans lesquelles les hommes n'aient point été barbares. Comment put-il arriver qu'ensuite ces mêmes hommes, qui se faisaient un crime d'égorger un animal, permissent que les femmes se brûlassent sur le corps de leurs maris, dans la vaine espérance de renaître dans des corps plus beaux et plus heureux ? c'est que le fanatisme et les contradictions sont l'apanage de la nature humaine » *op. cit.*, introduction et notes par Jacqueline Marchand, Paris, Éditions Sociales, 1975, p. 80-81).

champ des investigations puisque sa géographie extensive inclut désormais l'histoire et, par-delà la terminologie anachronique, la sociologie et la démographie.

Son œuvre majeure, *De l'Esprit des lois* (1748), précise le pouvoir déterminant de la géographie physique sur le politique, l'économie, la société, les mœurs, la géographie humaine, etc., c'est-à-dire sur la « géographie historique »<sup>18</sup>. Les hommes entretiennent, malgré eux, des rapports nécessaires avec leur milieu, autrement dit les conduites humaines comme les lois naturelles (l'instinct) dérivent de « la nature des choses ». Ces facteurs matériels conditionnent le tempérament humain. Parmi ces facteurs, Montesquieu insiste sur le climat qui détermine – en partie – les mœurs d'une société.

Pour illustrer son jugement, on peut penser à Canton (*Guangzhou*), l'un des plus fameux ports de l'Empire chinois. Situé au fond d'un golfe, en mer de Chine, « où verse la rivière Ta » (*sic*), à l'embouchure du Xi Jiang. Ce port maritime correspond aux données de la géographie physique de Montesquieu. Canton est la capitale de la douzième province de l'Empire, « Quan-ton » ou « Quang-Tung », selon la graphie de l'époque. Elle passe pour l'une des principales et plus riches de l'Empire et sa capitale pour la ville la plus imposante de Chine. On compte, en effet, à Canton un million d'habitants; c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle la ville la plus considérable du monde<sup>19</sup>.

L'exemple de Canton confirme les remarques démographiques de la géographie humaine de Montesquieu. Mieux, d'après le postulat de *L'Esprit des lois*, le climat doit physiquement conditionner la fécondité. Montesquieu entend le prouver en s'appuyant sur des passages des *Mémoires de la Chine* du père jésuite Jean-Baptiste du Halde<sup>20</sup>, traitant des accouchements. Sous « le

---

18. Masson de Morvilliers définit le vaste domaine de la « géographie historique » dans son *Discours sur la géographie*, ouvrant la partie Géographie de l'*Encyclopédie méthodique*, tome I, *op. cit.*, 1783 : « La *Géographie historique* est celle qui, en indiquant un pays ou une ville, en présente les différentes révolutions, annonce par quels princes ces lieux ont été successivement gouvernés, parle du commerce qui s'y fait, de la religion qui y est établie, de leurs loix, des monuments anciens & modernes, des mœurs, de la population, de la température du climat, des productions, des sièges que les villes ont soutenues; elle indique les Conciles qui s'y sont tenus, les grands hommes qu'elles ont produits, les lieux où se sont données les batailles fameuses : la stature, la figure, la couleur & le caractère des habitans de tout pays lui appartiennent; elle fait connoître encore les animaux de toute espèce, soit qu'ils se retirent au fonds des forêts, qu'ils s'élèvent dans les airs, ou qu'ils se cachent dans les eaux » (p. IX).

19. Robert, « Quan-ton, ou Quang-Tung » (Canton), dans *Encyclopédie méthodique*, Géographie, tome II, 2<sup>e</sup> volume, *op. cit.*, 1783, p. 710-711.

20. *De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre XVI, chapitre IV, note d, p. 511. Sur la fécondité des femmes, cf. livre XVI, chapitre II, note a, p. 509.

physique du climat de l'Asie », en particulier du climat chaud de la Chine méridionale dont Canton fait partie, « les femmes sont nubiles, [...] à huit, neuf et dix ans ». Puisque, dans ces pays, la maturité sexuelle (la puberté précoce) et la procréation ne sont pas dissociables, elles enfantent très jeunes. Ce qui expliquerait le nombre élevé de nouveau-nés non désirés. La multitude d'enfants est un poids pour les parents. La misère n'est qu'un facteur aggravant. Abandonnés par eux, leur destin est la mort s'ils n'ont pas la chance d'être recueillis par des œuvres charitables. Le père Gaubil nous apprend qu'il existe même des quartiers de la ville où les Cantonais viennent se débarrasser de leur progéniture<sup>21</sup>. Les témoignages des missionnaires voyageurs consignés dans ces *Mémoires de la Chine* confirment, jusqu'à la lassitude, cette pratique tant à Nanning, port de Chine, qu'à Nankin (*Nanjing*), port fluvial sur le Yangzi Jiang et capitale de la province de « Kiang-Nam »... ou encore « à trois cents lieues » de là, à Pékin !

Dans l'extrait suivant, Montesquieu en appelle au régime alimentaire (la diététique) ainsi qu'aux fonctions du corps : la physiologie<sup>22</sup>, voire la sexologie : ne sommes-nous pas en présence d'une prémisse d'une théorie naturaliste de la procréation de l'homme ichtyophage et de la fécondité de la femme ?

Dans les ports de mer, où les hommes s'exposent à mille dangers, et vont mourir ou vivre dans des climats reculés, il y a moins d'hommes que de femmes; cependant on y voit plus d'enfants qu'ailleurs. Cela vient de la facilité de la subsistance. Peut-être même que les parties huileuses du poisson sont les plus propres à fournir cette matière qui sert à la génération. Ce serait une des causes de ce nombre infini de peuple qui est au Japon et à la Chine [pleine de ruisseaux], [...]<sup>23</sup>.

L'article « Chine » de Masson de Morvilliers semble plaider en faveur de la thèse de Montesquieu :

L'Océan lui-même est couvert de cités florissantes, & dont la population excède les villes les plus peuplées de l'Europe; [...]<sup>24</sup>.

---

21. *Lettres édifiantes et curieuses*, *op. cit.*, tome XIX, lettre du 4 novembre 1722 du père Gaubil, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Monseigneur de Nemon, archevêque de Toulouse; Toulouse, Édition Noël-Étienne & Auguste Gaude, 1811, p. 204-205.

22. Cf. la première partie de son *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*. Ce texte non publié, préparatoire à *De l'Esprit des lois*, décrit l'organisme humain (circulation du sang et nutrition, nerfs et réactions...) soumis à l'influence du climat. (Cf. Montesquieu, *Œuvres complètes II*, *op. cit.*, p. 39-52.)

23. *De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre XXIII, chapitre XIII : « Des ports de mer », p. 690.

24. Masson de Morvilliers, « Chine », dans *Encyclopédie méthodique*, Géographie, tome I, 2<sup>e</sup> partie, *op. cit.*, 1783, p. 428.

C'est bien l'étude des relations de l'homme à son milieu qui apporte une réponse – possible et intéressante – au problème de l'infanticide en Chine. Sa recherche causale prend toute sa mesure par la célèbre formulation de la théorie des climats. L'infanticide en Chine trouve son explication détaillée dans *De l'Esprit des lois* au livre VII, chapitre VI et son complément au livre XXIII, chapitre XVI.

Selon Montesquieu, les jésuites se limiteraient donc à une causalité superficielle (cause seconde) d'après laquelle l'indigence serait à l'origine de l'exposition des enfants principalement, nous l'avons dit, dans le milieu citadin.

Mais cette misère matérielle n'est qu'un épiphénomène au regard du « principe »<sup>25</sup> déterministe géographico-climatique de *L'Esprit des lois* (cause première). Bien que nombre de jésuites fussent géographes, leur réflexion anthropologique a négligé cette donnée essentielle pour notre philosophe<sup>26</sup>.

Étranger aux présupposés humanistes des jésuites, par exemple, Montesquieu écrit objectivement, froidement – son analyse n'est ni conduite ni tempérée par de quelconques sentiments, la compassion du père de Prémare, ou la douceur et la charité du père de Fontaney...<sup>27</sup>

À quoi bon engager, par des lois, à la propagation, lorsque la fécondité du climat donne assez de peuple ? Quelquefois le climat est plus favorable que le terrain; le peuple s'y multiplie, et les famines le détruisent : c'est le cas où se trouve la Chine. Aussi un père y vend-il ses filles, et expose-t-il ses enfants. Les mêmes causes opèrent au Tonquin les mêmes effets; [...]<sup>28</sup>.

Ce passage résume la raison objective et concrète de cette pratique sociale, c'est-à-dire les causes physiques de la culture de l'Extrême-Orient chinois. Au fondement de cette « affreuse coutume », en deçà de l'économie et de l'histoire, jouent le climat et le terrain qui imprègnent les mentalités ou « l'Esprit » d'un peuple. Le surpeuplement, dû selon Montesquieu à « la

25. *Idem*, Préface (p. 229) et, par exemple, livre I, chapitre III : « Des lois positives », p. 238.

26. Jacques Gernet, *Chine et christianisme, action et réaction*, Paris, Éditions Gallimard NRF, collection « Bibliothèque des histoires », 1982 : « Montesquieu a été sans doute le premier en Occident à avoir une intuition aussi juste de l'esprit des mœurs chinoises. A la lecture des relations des missionnaires, il avait senti en effet la liaison, beaucoup plus intime qu'en Europe, des différents domaines de la réalité sociale » (p. 222 sq.).

27. *Lettres édifiantes et curieuses, Mémoires de la Chine*, *op. cit.*, tome XVI, lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1700 du père de Prémare au père le Gobien, p. 360 & tome XVII, lettre du 15 février 1704 du père de Fontaney, missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au révérend père de la Chaise, de la même Compagnie, p. 171.

28. *De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre XXIII, chapitre XVI : « Des vues du législateur sur la propagation de l'espèce », p. 693.

fécondité du climat », est reconnu par les historiens et les démographes. Mais ces derniers trouvent une autre raison.

En effet, sous l'empereur Kangxi (1661-1722), c'est la paix en Chine qui favorise l'accroissement de la population, pour atteindre cent seize millions d'habitants en 1710. En comparaison, au début du siècle, l'Europe tout entière comptait cent vingt millions d'âmes. Dans la relation de voyage du père de Prémare, nous apprenons, par exemple, que la ville de Canton est plus grande que Paris, et aussi peuplée<sup>29</sup>.

Nous voyons que les « principes » de la méthode de Montesquieu ont fait avancer la compréhension des usages, ici celui de l'infanticide. Nous pouvons faire nôtre, pour un temps, le jugement enthousiaste de Friedrich Hegel

29. *Lettres édifiantes...*, *op. cit.*, tome XVI, lettre du 17 février 1699 du père de Prémare, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend père de la Chaise, de la même Compagnie, confesseur du roi, p. 334. Cf. lettre du même (note 7) écrite au père Charles le Gobien : « Mais je vous dirai seulement en passant une chose qui semblera d'abord un paradoxe, et qui n'est pourtant que la pure vérité. C'est que le plus riche et le plus florissant Empire du Monde est avec cela, dans un sens, le plus pauvre et le plus misérable de tous. La terre, quelque étendue et quelque fertile qu'elle soit, ne suffit pas pour nourrir ses habitants. Il faudrait quatre fois autant de Pays qu'il y en a pour les mettre à leur aise. Dans la seule ville de *Canton* il y a sans exagérer plus d'un million d'ames, et dans une grosse Bourgade, qui n'en est éloignée que de trois ou quatre lieues, il y a encore, dit-on, plus de monde qu'à *Canton* même. Qui peut donc compter les habitans de cette Province ? Mais que sera-ce de tout l'Empire, lequel est composé de quinze grandes Provinces presque toutes également peuplées ? A combien de millions cela doit-il monter ? Un tiers de ce Peuple infini s'estimerait heureux, s'il avait autant de riz qu'il en faudrait pour se bien nourrir » (p. 358-359).

Ces données démographiques des missions jésuites ont été confirmées ultérieurement par les historiens. On notera le scepticisme de Masson de Morvilliers, savoureux dans son entêtement, rédacteur de l'article « Chine » dans la nouvelle édition de l'*Encyclopédie* (*l'Encyclopédie méthodique*) à l'égard des témoignages concordants des voyageurs et des missionnaires, pourtant témoins oculaires et privilégiés des mœurs d'un pays : « [...] S'il m'était permis de dire ici mon opinion, en considérant que le midi de la Chine est aussi pressé d'hommes que le nord est dépeuplé, en examinant le nombre des plaines immenses qui ne sont presque point cultivées du côté de la Tartarie, en calculant de vastes déserts, des montagnes inaccessibles & désertes encore, & des forêts d'une étendue imposante, je croirois que la population de toute la Chine n'excede pas quatre-vingt millions. Je sais que nos missionnaires & quelques voyageurs anciens sont bien éloignés de ma manière de penser, mais j'ai plus d'une raison pour me défier des voyageurs & des missionnaires. Il semble que tous ces hommes-là aient moins cherché la vérité qu'ils n'ont écouté leur imagination, ou qu'ils n'ont cédé à leur passion pour le romanesque. Qu'on les lise attentivement, & l'on verra si j'ai si grand tort de les juger ainsi. » (*Cf. Géographie, op. cit.*, p. 429.)

exprimé dans la troisième partie de son article sur le droit naturel<sup>30</sup>, à propos de l'œuvre de Charles de Montesquieu : il a le sens de la réalité éthique vivante qui (ré)concilie l'universel et le particulier, le tout et les parties. *De l'Esprit des lois* a le mérite – à la suite, notamment, de la lecture de la *Description* du père jésuite Jean-Baptiste du Halde – de lier raison (« Esprit »), histoire, géographie, société et caractère d'un peuple<sup>31</sup>. En termes hégéliens, Montesquieu délaisse la moralité (*Moralität*) et dépasse la catégorisation de l'entendement au profit de l'éthicité (*Sittlichkeit*) de la culture chinoise et de l'explication par la raison. Montesquieu a le mérite d'envisager les phénomènes sociaux sous l'angle de la totalité vivante; par suite, tout acte ou toute pratique s'inscrivent dans leur environnement naturel. Maintenant, si nous jugeons les apports de sa présociologie sous l'angle du hégélianisme, on peut légitimement déclarer qu'elle ouvre une voie vers l'universel concret.

En conséquence, l'exposition des fillettes, ou de garçonnets, doit, pour éviter le blâme, les jugements précipités ou les réductionnismes de toutes sortes<sup>32</sup>, être rapportée à la *Sittlichkeit* de la société chinoise en relation causale avec sa géographie physique et humaine.

Au plan épistémologique, la solution de la question de l'infanticide, d'après Montesquieu, suggère l'idée que la géographie ouvre l'épistémè des Lumières à une théorisation plus concrète des conduites sociales. Cette explication causaliste découvrira de nouveaux horizons parmi lesquels la constitution de sciences humaines à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup> ou l'accélération du développement de celles qui existent – problématique historico-philosophique brillamment conceptualisée dans *Les Mots et les Choses* de Michel Foucault.

À l'explication par le « luxe » délétère qui caractériserait la nature humaine, universalité formelle donc abstraite, Montesquieu répond aux moralistes en remplaçant l'infanticide dans son milieu naturel. Cette explication *in*

30. Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Des manières de traiter scientifiquement du droit naturel* (1802), traduction et notes par Bernard Bourgeois, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1972, p. 97-98.
31. À propos du rapprochement entre Charles de Montesquieu et Friedrich Hegel, voir Guy Planty-Bonjour, « L'esprit général d'une nation selon Montesquieu et le *Volksgeist* hégélien », dans *Hegel et le Siècle des lumières*, publié sous la direction de Jacques d'Hondt, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, principalement p. 7-16.
32. Parmi lesquels la seule prise en compte de la dimension socio-économique. Ne peut-on penser, au siècle suivant, à l'économisme de Friedrich Engels, ou encore à l'« historicisme » triomphant ?
33. Voir, également, Jean Copans & Jean Jamin, *Aux origines de l'anthropologie française*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, 1994.

*situ* tend à surmonter l'antinomie de l'universel et de l'histoire. Les singularités géographiques de l'empire du Milieu induisent tel type de comportement qui découle de « la nature des choses »; leur étude rend ainsi intelligible l'infanticide en Chine, au sein d'une nouvelle « géographie historique ».

*De l'Esprit des lois* en appelle souvent au déterminisme naturel. Or ce dernier n'échappe pas à la critique.

Faisons rapidement un saut dans l'histoire. La Constitution de la République populaire de Chine corrige le règne du fait en rompant avec la pérennité de l'Esprit du peuple chinois. Contre la loi naturelle, c'est-à-dire à l'encontre du déterminisme climatique entériné par la tradition, la loi positive sur le mariage du 1<sup>er</sup> mai 1950 prévoit que l'homme soit âgé de vingt ans accomplis, et la femme de dix-huit – nous sommes loin des mariages prépubères combinés par les parents. Dorénavant ceux-ci ne pourront plus conclure de mariage(s) pour leur(s) enfant(s). Au demeurant, cette loi a certainement pour effet de limiter une natalité galopante.

Les parents, désormais légalement responsables, ont le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants. Ils ne peuvent ni les maltraiter, ni les abandonner, même s'il s'agit d'enfants naturels. Le père naturel, quant à lui, est tenu de veiller à la subsistance et à l'éducation de l'enfant, jusqu'à ce que ce dernier ait dix-huit ans révolus. À propos de l'infanticide, l'article 13 stipule :

Il leur est désormais strictement interdit de noyer les nouveau-nés, ou de commettre d'autres crimes similaires.

La loi modernise et occidentalise la société chinoise en criminalisant<sup>34</sup> la coutume de l'exposition des enfants. À travers la loi de 1950, c'est la volonté politique de Mao Zedong qui s'insurge contre les conceptions « féodales » de la société et, indirectement, contre le quasi fatalisme géographique de Charles de Montesquieu, si l'on radicalise sa thèse. Plus tard des mesures autoritaires de l'État socialiste seront prises contre la surpopulation, en contrôlant les naissances, afin d'échapper aux contraintes (?) de la géographie. Ici la législation tendra à corriger les tendances naturelles. Les facteurs culturels (droit, politique et économie) prennent le relais de l'état de fait.

Le mot célèbre de Hegel, « chacun est le fils de son temps », n'est pas une formule morte. Malgré les violentes attaques dont les jésuites furent la cible

---

34. Depuis juillet 1979, la Chine continentale dispose d'un Code pénal et d'un Code de procédure pénale qui concernent les infractions graves que le droit français qualifie de crimes et délits passibles de poursuites pénales devant les tribunaux. Les huit chapitres des « dispositions spécifiques » du Code pénal chinois énumèrent les huit grandes catégories d'infractions pénales dont la septième porte contre la famille et le mariage. Cf. Tsien Tche-Hao, *Le Droit chinois*, *op. cit.*, p. 112-115.

tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils baignent dans le rationalisme des Lumières. Les *Lettres édifiantes et curieuses* expliquent d'une façon tout aussi convaincante que rationnelle l'exposition des enfants au moyen du déterminisme social : le XIX<sup>e</sup> siècle confirmera et approfondira la perspective économique, le XX<sup>e</sup> siècle élargira l'horizon en s'intéressant, en plus, à la culture au détriment du déterminisme de la géographie physique, cher au baron.

En résumé, la postérité de la causalité économique et culturelle fragilise sa théorisation. Il n'est pas polémique de faire remarquer que la sociologie moderne butera contre ce déterminisme climato-géographique, jugé peu concluant. Et que dire des philosophies de l'histoire, en tête celle de Hegel, qui, après avoir souligné les mérites de Montesquieu, lui reprochent de ne pas s'être élevé à l'Idée la plus vivante<sup>35</sup>.

Son essai de compréhension des phénomènes sociaux souffrirait certainement du monopole du déterminisme naturel qui éclaire les faits, si Montesquieu s'enfermait dans cet unique type d'explication. Il fermerait alors l'intelligence des phénomènes à d'autres interprétations possibles, tel le déterminisme de l'histoire et de l'économie soutenu par les jésuites ou, bien plus tard, l'explication du matérialisme historique.

Nous avons privilégié ce que certains pourraient appeler péjorativement le « géographisme » de Montesquieu, sans toutefois ignorer qu'il était conscient du jeu complexe et réciproque entre la culture et la nature. L'analyse de l'infanticide en Chine à l'époque des Lumières, éclairée par *De l'Esprit des lois*, bien loin de fermer unilatéralement la discussion sur les seuls facteurs matériels, l'ouvre aussi à l'esprit général de la société qui ne se réduit pas au seul conditionnement par le climat, mais inclut en lui la religion, les lois, les maximes de gouvernement, l'exemple des choses passées, les coutumes, les manières, le commerce, etc. Bref, l'« Esprit général », qui n'est pas seulement un agent passif, mais un agent actif, produit à son tour des comportements... Dans cette interaction nature/culture, il faudrait envisager le versant culturel, complément à notre étude sur l'infanticide<sup>36</sup>.

Passons sous silence les pouvoirs séminaux des parties huileuses du poisson responsables du taux élevé de naissances... Un double reproche, à mon avis plus fondé, peut être adressé à l'interprétation de Montesquieu sous

35. G. W. F. Hegel, *op. cit.*, p. 97 sq.

36. *De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre VII, fin du chapitre VI et chapitre VII, p. 339-340. À cet endroit, Montesquieu insiste sur les causes économiques et politiques de l'exposition des enfants : l'excès de luxe et le parasitisme des cours impériales corrompues.

Dans le rapport *de jure/de facto*, sa théorie du physique du climat agissant sur les mœurs, c'est-à-dire la nécessité du fait se trouve parfois contrebalancée, voire

l'angle de la logique, au regard de l'histoire des sciences et de la philosophie. En effet, pour Karl Popper comme pour David Hume, l'induction demeure injustifiable :

- Que vaut la démonstration « expérimentale » de la théorie des climats, suite à l'expérience de Montesquieu sur une langue de mouton<sup>37</sup> ? Comment, à partir d'une description au microscope de l'anatomie de la langue de mouton gelée puis exposée à la température ambiante, peut-il en déduire le caractère d'un peuple suivant la latitude où il vit, sinon par une induction critiquable et par une généralisation outrancière ?
- Au plan philosophique, c'est la critique du principe de causalité exposée dans le *Traité de la nature humaine* de David Hume<sup>38</sup> qui défait, indirectement, la belle assurance de Montesquieu. Si le concept de causalité ne repose que sur l'observation habituelle de la même succession d'événements dans le temps, ici d'exemples, effets tirés de ses lectures qui induisent l'idée d'un principe unitaire d'intelligibilité du monde, alors on ne peut guère mieux parler que de probabilité. David Hume met à mal toutes les prétentions des Lumières à énoncer un ordre scientifique – universel et définitif – du monde. La réponse « sociologique » de Montesquieu est minée.

*Université Paul Valéry  
Montpellier, France*

---

contredite, par la reconnaissance du droit naturel illustré, par exemple, au livre XV, chapitre V, par « De l'esclavage des nègres » (p. 494).

Enfin, dans ses éclaircissements sur *L'Esprit des lois*, Montesquieu explique la seconde partie d'une de ses propositions clefs : « Il y a de tels climats où le physique a une telle force que la morale n'y peut presque rien. » Il rétorque à ses détracteurs : « [...] et l'on peut dire que le livre de *L'Esprit des Lois* forme un triomphe perpétuel de la morale sur le climat, ou plutôt, en général, sur les causes physiques ». cf. *Réponses et explications données à la Faculté de Théologie*, dans *Montesquieu. Œuvres complètes II, op. cit.*, p. 1173-1174.

37. *De l'Esprit des lois, op. cit.*, livre XIV, chapitre II : « Combien les hommes sont différents dans les divers climats », p. 476-477.

Ses observations anatomiques s'inspirent certainement de la découverte de la circulation du sang dans les capillaires, au moyen du microscope, de l'anatomiste italien Marcello Malpighi (1627-1694). Il a apporté, notamment, des données précises sur la structure de la langue et de la peau (corpuscule du tact).

38. David Hume, *A Treatise of Human Nature. Being an attempt to introduce the experimental method of reasoning into moral subjects*, Book I : Of the Understanding (1739). Introduction by D. G. C. Macnabb, part III : « Of knowledge and probability », Glasgow, William Collins Sons & Co Ltd., and Fontana Library, 1962; 5<sup>e</sup> impression september 1978, p. 115-230.